
États financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

31 mars 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-13

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration du
Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est (le « RLISS »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du RLISS au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du RLISS conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le RLISS ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du RLISS.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du RLISS.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du RLISS à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le RLISS à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Expert-comptables autorisés

Le 24 juin 2020

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État de la situation financière

au 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
Actif			
À court terme			
Trésorerie		23 002 360	20 383 312
Montant à recevoir du ministère de la Santé (le « Ministère »)		1 939 804	3 155 700
Débiteurs		1 313 503	1 467 632
Charges payées d'avance		422 217	439 346
		26 677 884	25 445 990
Immobilisations	6	40 221	114 364
		26 718 105	25 560 354
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		15 236 021	16 950 052
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	13	1 939 804	1 536 400
Montant à verser au Ministère	3	9 112 500	6 484 668
Montant à verser au RLISS de Champlain	4	57 274	62 230
Produits différés		296 111	338 845
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition	7	36 174	37 621
		26 677 884	25 409 816
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	7	—	36 174
Apports reportés afférents aux immobilisations	8	40 221	114 364
		26 718 105	25 560 354
Engagements et éventualités	9 et 10		
Actif net		26 718 105	25 560 354

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil



William Hantanaka, président du conseil d'administration



Garry Foster, président du comité d'audit

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2020

	Notes	2020 \$	2019 \$
Produits			
Financement fourni par le Ministère – paiements de transfert	13	1 113 941 853	1 090 206 013
Financement fourni par le Ministère – activités et projets		133 201 646	137 882 037
Action Cancer Ontario	5	342 186	349 178
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	96 024	108 083
Amortissement des apports reportés grevés d'affectation		—	59 845
Autres produits		1 732 783	1 838 238
		135 372 639	140 237 381
		1 249 314 492	1 230 443 394
Charges			
Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé	13	1 113 941 853	1 090 206 013
Activités et projets			
Services impartis aux termes de contrats			
Services à domicile et en clinique		80 923 588	82 937 885
Services à l'école		1 793 682	3 848 189
Services de soins de fin de vie		691 091	767 939
Salaires et avantages		39 552 945	39 759 337
Fournitures médicales		6 776 088	6 693 739
Location de matériel médical		1 139 976	1 383 814
Fournitures et articles divers		2 853 138	3 246 651
Locaux et terrains		1 546 107	1 491 744
Amortissement		96 024	108 083
		135 372 639	140 237 381
		1 249 314 492	1 230 443 394
Excédent des produits sur les charges		—	—
Actif net au début de l'exercice		—	—
Actif net à la fin de l'exercice		—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2020

		2020	2019
	Notes	\$	\$
Activités de fonctionnement			
Excédent des produits sur les charges		—	—
Moins : éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations		96 024	108 083
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	8	(96 024)	(108 083)
		—	—
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	2 656 669	3 976 944
Activité d'investissement			
Acquisition d'immobilisations		(21 881)	(58 038)
Activités de financement			
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	8	21 881	58 038
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	7	(37 621)	(35 789)
		(15 740)	22 249
Augmentation nette de la trésorerie		2 619 048	3 941 155
Trésorerie au début de l'exercice		20 383 312	16 442 157
Trésorerie à la fin de l'exercice		23 002 360	20 383 312

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Le Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est a été constitué par lettres patentes le 2 juin 2005 à titre de société sans capital-actions. Par suite de la sanction royale du projet de loi 36 le 28 mars 2006, il a poursuivi ses activités en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* (la « Loi ») sous l'appellation Réseau local d'intégration des services de santé (le « RLISS ») du Sud-Est et ses lettres patentes ont été dissoutes. À titre de mandataire de l'État, le RLISS n'est pas imposé.

Le RLISS est mandataire de l'État et agit à ce titre uniquement. Les restrictions imposées au RLISS en ce qui a trait à certaines activités sont énoncées dans la Loi.

Le RLISS a les mandats suivants :

- a) Planifier, financer et intégrer le système de santé local dans une région géographique précise. Le RLISS couvre une région géographique clairement définie et permet aux collectivités locales et aux fournisseurs de services de santé de cette région de collaborer en vue de cibler les priorités locales, de planifier les services de santé et de les assurer de façon plus coordonnée. Le RLISS couvre la majeure partie des régions de Hastings, de Prince Edward, de Lennox et d'Addington, les comtés de Frontenac, de Leeds et de Grenville, les villes de Kingston, de Belleville et de Brockville, les municipalités de Smith Falls et de Prescott et une partie des comtés de Lanark et de Northumberland. Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé.

Le RLISS a également conclu une entente de responsabilisation avec le ministère de la Santé (le « Ministère ») établissant le cadre des responsabilités et activités du RLISS.

Tous les versements aux fournisseurs de services de santé gérés par le RLISS sont imputés aux états financiers de ce dernier. Les versements autorisés par le RLISS aux fournisseurs de services de santé sont comptabilisés dans les états financiers du RLISS à titre de produits provenant du Ministère et à titre de charges liées aux paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé.

- b) Fournisseur de services à la collectivité : Ces services incluent les services de santé et de services sociaux connexes, ainsi que des fournitures et de l'équipement pour soigner des personnes à domicile, dans la collectivité et ailleurs, de fournir des biens et des services pour aider les fournisseurs de soins à prodiguer des soins à ces personnes, de gérer le placement de personnes dans des foyers de soins de longue durée, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux et de fournir des renseignements au public sur les services de santé et les services sociaux, puis de faire des renvois vers ces services.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du RLISS constituent des déclarations de la direction et ils sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les normes de la série 4200, publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les principales méthodes comptables adoptées par le RLISS sont les suivantes :

Comptabilisation des produits

Le RLISS suit la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports du Ministère représentent des apports grevés d'une affectation externe qui doivent être dépensés durant l'exercice au cours duquel ils sont fournis. Les apports du Ministère non dépensés sont comptabilisés comme un montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice. Les apports non grevés d'une affectation sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus, ou qu'ils sont à recevoir, si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Financement de la part du ministère de la Santé

Le RLISS est financé par la province de l'Ontario en vertu d'une entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS (l'« entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS »), qui décrit les ententes budgétaires conclues par le Ministère. Les états financiers reflètent les ententes de financement approuvées par le Ministère. Le RLISS ne peut autoriser des paiements de montants supérieurs à ceux prévus dans le budget établi par le Ministère. En raison de la nature de l'entente de responsabilisation, le RLISS dépend du Ministère sur le plan économique.

Les montants des paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé sont établis en fonction des modalités des ententes de responsabilisation des fournisseurs de services de santé conclues avec le RLISS, y compris toute modification apportée au cours de l'exercice. Au cours de l'exercice, le RLISS autorise le transfert de trésorerie aux fournisseurs de services de santé. La trésorerie liée aux paiements de transfert est directement transférée par le Ministère et elle ne transite pas par le compte bancaire du RLISS.

Les états financiers du RLISS ne comprennent pas les fonds liés aux paiements de transfert qui ne sont pas compris dans l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS.

Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées au coût. Les coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont comptabilisées à l'actif.

Le tableau qui suit présente l'amortissement des immobilisations selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité estimative.

Mobilier et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du contrat de location

L'amortissement des immobilisations qui sont acquises ou qui commencent à être utilisées en cours d'exercice est comptabilisé sur un exercice complet.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reçus aux fins de l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation connexe.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie, qui est évaluée à la juste valeur. Les instruments financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés au coût, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur sur les actifs financiers. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'instrument.

Les pertes de valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont comptabilisées lorsque le montant d'une perte est connu avec suffisamment de précision et qu'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. La valeur des actifs financiers est alors réduite à leur valeur recouvrable nette, et la réduction de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Utilisation d'estimations*

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période. Les estimations importantes comprennent les taux d'amortissement des immobilisations et de certaines charges courues. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Financement remboursable au Ministère

En vertu de l'entente de responsabilisation entre le Ministère et le RLISS, le RLISS doit afficher un bilan équilibré à la fin de chaque exercice. Par conséquent, toute somme reçue à titre de financement excédant les charges engagées doit être remboursée au Ministère.

Le tableau qui suit présente le montant à payer au Ministère aux 31 mars 2020 et 2019.

	2020	2019
	\$	\$
Montant à verser au Ministère au début de l'exercice	6 484 668	3 639 109
Financement à rembourser au Ministère à l'égard des activités de l'exercice considéré	2 627 832	2 845 559
Montant à verser au Ministère à la fin de l'exercice	9 112 500	6 484 668

4. Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration

À compter de l'exercice 2014, le RLISS a conclu une entente avec les RLISS Champlain, Nord-Est et Nord-Ouest (le « groupement ») afin de permettre la mise en œuvre efficace et efficiente de programmes et d'initiatives de cybersanté dans la zone géographique du groupement. En vertu de l'accord, les décisions relatives aux activités financières et opérationnelles du Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration sont partagées. Aucun RLISS n'est en mesure d'exercer un contrôle.

Les états financiers du RLISS reflètent la partie qui lui revient du financement fourni par le Ministère au groupement en ce qui a trait au bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration et aux charges connexes. Au cours de l'exercice, le RLISS a reçu un financement de 255 000 \$ de la part du RLISS de Champlain (510 000 \$ en 2019) et a engagé des dépenses admissibles de 244 456 \$ (463 270 \$ en 2019). La tranche non dépensée de 10 544 \$ (46 730 \$ en 2019) est présentée comme un montant à rembourser au RLISS de Champlain. En plus des montants non utilisés pour 2020 et 2019, Le RLISS doit également nul \$ (15 500 \$ en 2019) au RLISS de Champlain pour des services de traduction; le montant total à rembourser au RLISS de Champlain au 31 mars 2020 est donc de 57 274 \$ (62 230 \$ au 31 mars 2019).

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2020

5. Opérations entre apparentés

Services communs pour la santé Ontario (« SCSO »)

Le SCSO est un organisme provincial créé le 1^{er} janvier 2017 par le Règlement de l'Ontario 456/16 pris en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, ayant pour mandat de fournir des services partagés aux RLISS, notamment des services de gestion des ressources humaines, de logistique, de financement et d'administration, ainsi que d'approvisionnement. À titre d'organisme provincial, le SCSO est assujéti aux lois, aux politiques et aux directives du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'au protocole d'entente conclu entre le ministre de la Santé et le SCSO.

Durant l'exercice, le RLISS a reçu du financement relatif au Bureau de gestion de projets relatifs aux technologies habilitantes d'intégration de la part de SCSO/Santé Ontario d'un montant de 196 800 \$ (246 000 \$ en 2019).

Le 2 décembre 2019, les actifs, passifs, droits et obligations de SCSO ont été transférés à Santé Ontario qui a continué à offrir les services partagés aux RLISSs.

Santé Ontario

Santé Ontario est une agence de la Couronne établie en vertu de la *Loi sur les soins de santé pour la population*, 2019 et est une partie liée au RLISS sous le contrôle commun de la province d'Ontario (voir note 16).

Le 2 décembre 2019, le RLISS a signé un protocole d'entente (« PE ») avec Santé Ontario et certains employés de services non à domicile et des soins non communautaires du RLISS ont été transférés à Santé Ontario. En vertu du PE, pour la période du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020, le RLISS a continué de verser une rémunération et des avantages sociaux aux employés transférés.

Au cours de cette période, le RLISS a engagé 598 421 \$ en charges de salaires et avantages sociaux pour les employés transférés, dont 13 206 \$ demeuraient dans les créditeurs et charges à payer au 31 mars 2020. Tous les montants ont été comptabilisés au coût dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et de l'état de la situation financière.

Le 2 décembre 2019, les actifs, passifs, droits et obligations d'Action Cancer Ontario ont été transférés à Santé Ontario.

6. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2020 Valeur comptable nette	2019 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel	2 346 393	2 344 118	2 275	6 373
Matériel informatique	872 335	837 942	34 393	52 531
Améliorations locatives	1 676 439	1 672 886	3 553	55 460
	4 895 167	4 854 946	40 221	114 364

7. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le RLISS a un contrat de location inscrit au poste Obligations découlant de contrats de location-acquisition pour des améliorations locatives. Le coût de ce contrat de location est inclus dans les immobilisations, et les passifs connexes sont inclus dans les passifs afin de refléter l'acquisition et le financement de ces éléments. Le contrat de location de locaux arrive à expiration en février 2021.

La valeur actualisée des paiements minimaux futurs se détaille comme suit :

	2020	2019
	\$	\$
2020	—	37 621
2021	36 174	36 174
	36 174	73 795
Moins : tranche courante	36 174	37 621
Tranche à long terme de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	—	36 174

Les améliorations locatives en vertu de contrats de location-acquisition ont été données en garantie des emprunts susmentionnés.

Le tableau qui suit présente les paiements minimaux sur la durée résiduelle des contrats de location.

	2020	2019
	\$	\$
2020	—	40 456
2021	37 085	37 085
Total des paiements minimaux	37 085	77 541
Moins : montant représentant les intérêts	911	3 746
	36 174	73 795

8. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent les montants non amortis des apports reçus en vue de l'achat d'immobilisations. Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis en résultat au même rythme que l'immobilisation correspondante. Le tableau qui suit présente les variations des soldes des apports reportés afférents aux immobilisations.

	2020	2019
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	114 364	164 409
Apports afférents aux immobilisations reçus au cours de l'exercice	21 881	58 038
Amortissement pour l'exercice	(96 024)	(108 083)
Solde à la fin de l'exercice	40 221	114 364

Réseau local d'intégration des services de santé du Sud-Est

Notes complémentaires

31 mars 2020

9. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements du RLISS s'étendant sur les quatre prochaines années en vertu de divers contrats de location-exploitation.

	\$
2021	911 777
2022	422 191
2023	178 678
2024	42 857
	<u>1 555 503</u>

10. Éventualités

En raison de la nature de ses activités, le RLISS est exposé à des réclamations de clients, d'employés, de fournisseurs et d'organismes ayant fourni des services par le passé. La direction a comptabilisé des montants correspondant à ses meilleures estimations à l'égard de l'issue de ces réclamations dans les présents états financiers.

Le RLISS conclut des ententes de responsabilisation avec des fournisseurs de services de santé, lesquelles comprennent des cibles de financement prévu. Le financement réel reçu par le RLISS dépend du financement fourni par le Ministère.

Le RLISS est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »), qui regroupe les risques d'assurance responsabilité de ses membres. Les membres du regroupement versent des primes annuelles déterminées en fonction d'analyses actuarielles. Les membres du HIROC sont assujettis à des réévaluations en cas de pertes subies par le regroupement au cours des exercices durant lesquels ils étaient membres, et ces pertes pourraient être importantes. Aucune réévaluation n'avait été menée au 31 mars 2020.

Si une telle évaluation entraînait des produits ou des coûts additionnels, l'écart serait comptabilisé pour l'exercice au cours duquel survient le règlement.

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2020	2019
	\$	\$
Montant à recevoir du Ministère	1,215,896	(1,550,319)
Débiteurs	154,129	411,639
Charges payées d'avance	17,130	(45,518)
Créditeurs et charges à payer	(2,665,295)	2,220,707
Montant à verser aux fournisseurs de services de santé	403,404	161,690
Montant à verser au Ministère	3,579,095	2,845,559
Montant à verser au RLISS de Champlain	(4,956)	(3,444)
Produits différés	(42,734)	(63,370)
	<u>2,656,669</u>	<u>3,976,944</u>

12. Régime de retraite

Le RLISS verse des cotisations au Healthcare of Ontario Pension Plan (le « HOOPP »), un régime multiemployeurs, pour le compte d'environ 424 membres de son personnel. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des avantages de retraite devant être reçu par les employés en fonction de leur ancienneté et de leur salaire. Le montant des cotisations versées au HOOPP relativement au coût des services rendus au cours de l'exercice 2020 s'est établi à 2 877 762 \$ (2 896 414 \$ en 2019) et il a été passé en charges dans l'état des résultats pour 2019. La dernière évaluation actuarielle du régime a été effectuée au 31 décembre 2019. À ce moment, le régime était entièrement capitalisé.

13. Paiements de transfert aux fournisseurs de services de santé

Le RLISS a l'autorisation d'attribuer un financement de 1 113 941 853 \$ (1 090 206 103 \$ en 2019) à divers fournisseurs de services de santé dans sa région géographique. Le tableau qui suit présente les paiements de transfert approuvés par le RLISS dans divers secteurs.

	2020	2019
	\$	\$
Gestion d'hôpitaux	739 239 279	724 935 917
Subventions compensatoires à l'égard des taxes municipales - hôpitaux publics	177 375	190 725
Centres de soins de longue durée	206 872 139	201 230 078
Services de soutien communautaires	43 699 523	42 166 850
Soins à domicile dans des logements avec services de soutien	2 299 255	2 315 726
Centres de soins de santé communautaires	37 092 826	35 297 308
Programmes communautaires de soins de santé mentale	84 561 456	84 069 409
	1 113 941 853	1 090 206 013

Le RLISS reçoit du financement du Ministère et il l'attribue à son tour aux fournisseurs de services de santé. Au 31 mars 2020, un montant de 1 939 804 \$ (1 536 400 \$ en 2019) était à recevoir du Ministère et à payer aux fournisseurs de services de santé. Ces montants ont été reflétés à titre de produits et de charges à l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et sont inclus dans le tableau précédent.

14. Risque financiers

En raison de son exposition aux actifs financiers et aux passifs financiers, le RLISS est exposé au risque de crédit et au risque de liquidité comme suit :

Le risque de crédit a trait à la possibilité qu'une partie à un instrument financier ne respecte pas une obligation et engage une perte financière. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable présentée dans l'état de la situation financière. Le risque de crédit est atténué au moyen de méthodes de recouvrement et grâce à la nature diversifiée des débiteurs.

Le risque de liquidité correspond au risque que le RLISS ne soit pas en mesure de respecter toutes ses obligations en matière de flux de trésorerie à mesure qu'elles deviennent exigibles. Le RLISS atténue ce risque en surveillant les activités liées à la trésorerie et aux sorties de fonds prévues au moyen d'analyses des flux de trésorerie et de l'établissement de budgets stricts.

15. Garanties

Le RLISS est assujéti aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Par conséquent, dans le cours normal de ses activités, le RLISS ne peut conclure d'entente prévoyant l'indemnisation de tiers, sauf conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la ligne directrice connexe sur l'indemnisation.

Le directeur général a bénéficié d'une indemnisation fournie directement par le RLISS conformément aux dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et conformément au chapitre 28 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

16. Loi sur les soins de santé pour la population

Le 30 mai 2019, la *Loi sur les soins de santé pour la population* (la « Loi ») a reçu la sanction royale, avec comme section clé la création d'une société d'État nommée Santé Ontario, effectif le 6 juin 2019. Cette loi est un élément clé du plan du gouvernement visant à mettre en place un système de santé moderne, durable et intégré. La Loi accorde au ministre de la Santé (le « ministre ») le pouvoir de transférer des actifs, des passifs, des droits, des obligations et des employés de certaines organisations gouvernementales, y compris le RLISS, à Santé Ontario (une nouvelle agence de la Couronne créée par la Loi), un fournisseur de services de santé ou un système intégré de prestation de soins. La Loi confère également au ministre le pouvoir de dissoudre ces organisations.

Le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario ont été nommés pour constituer également le conseil d'administration du RLISS. Le conseil d'administration de Santé Ontario est chargé de superviser le processus de transition consistant à transférer plusieurs agences provinciales dans Santé Ontario.

Depuis le 2 décembre 2019, conformément à un ordre du ministre effectué sous la Loi, le RLISS a transféré 10 positions d'employés de services non à domicile et d'employés de services d'aide à domicile à Santé Ontario.

Le processus de transition devrait se dérouler sur plusieurs années. Une date potentielle de transfert et de dissolution est actuellement inconnue. Entre temps, le RLISS continue de fonctionner conformément à la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local* et à son entente de responsabilisation avec le ministre.